

A NANTERRE

L'«occupation» du pavillon des jeunes filles a cessé

Des résidents se désolidarisent de cette action

L' « occupation » par cent cinquante étudiants et étudiantes des couloirs des étages supérieurs du pavillon de jeunes filles de la cité universitaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) a cessé mercredi après-midi. Les policiers avaient essayé en vain de convaincre les manifestants d'évacuer les lieux. Finalement des négociations menées par l'intermédiaire de la Fédération des résidences universitaires ont abouti à un accord permettant aux étudiants de sortir sans que leurs noms soient relevés et sans qu'ils encourrent de sanctions. Ils ont abandonné le pavillon des filles tandis que trois cent cinquante étudiants manifestaient dans la cour par solidarité.

D'autre part, à Nancy, des étudiants ont aussi, comme précédemment dans d'autres cités, occupé pendant une heure le pavillon des jeunes filles. Le motif est partout le même : réclamer la liberté de circulation et de visite entre bâtiments de garçons et de filles.

De nombreux résidents de la cité de Nanterre nous ont envoyé une lettre collective où ils déclarent :

« On a parlé d'une majorité de résidents manifestant pour la mixité et les « libertés » : nous pouvons vous assurer que les garçons étaient au maximum 100 et les filles 37 ; or, il y a à la cité environ 1250 résidents et résidentes.

« Ouverte depuis deux ans, la cité a toujours donné satisfaction aux résidents, sauf sur un point de règlement et un seul : la libre circulation des visiteurs dans le pavillon des filles, laquelle ne saurait tarder à être appliquée officiellement. A Nanterre, excepté ce point litigieux, les résidents n'ont pas à se plaindre de leurs conditions de vie et du règlement, ce dernier ayant été intelligemment assoupli par les deux

directeurs qui se sont succédé à la tête de la cité. Un groupe activiste a jugé bon de recouvrir les murs de la cité de slogans radoteurs et d'injurier et de menacer ceux qui ne partagent pas leurs vues ; enfin ils font apparaître l'ensemble des résidents comme une bande de voyous.

« Nous vous écrivons donc pour vous informer que la vraie majorité des résidents se désolidarise de ces gens et de leurs méthodes, préférant à l'invasion de l'appartement des filles (qui, notons-le au passage, avaient et ont toujours toute latitude d'aller voir les garçons chez eux) une poursuite certes moins exaltante que celle d'une nymphette dans un couloir et qui semble bien désuète à certains : celle de nos études. »

D'autre part, la représentativité de l'Association des résidents est contestée par certains d'entre eux qui nous signalent qu'elle n'a que quatre cents membres.

« Des sanctions seront prises si les règlements ne sont pas respectés », déclare le ministère.

De son côté, le ministère de l'éducation nationale publie le communiqué suivant :

« Des représentants du bureau de la Fédération des résidents en cité universitaire de France ont été reçus mardi matin au ministère de l'éducation nationale. Certaines déclarations ont pu être faites à l'issue de cette audience qui appellent la mise au point suivante :

» 1) Il est exclu que, sur le plan précis du droit de visite des garçons chez les filles, l'administration puisse ne pas tenir compte des responsabilités qu'elle tient des familles à l'égard des

résidentes mineures qui constituent la majorité des étudiants demeurant en cité ;

» 2) S'il paraît souhaitable que certaines améliorations aux conditions de vie à l'intérieur des campus soient étudiées par un groupe de travail, il ne saurait être question d'en confier l'examen à une commission paritaire ;

» 3) Il avait été rappelé aux représentants de la F.R.U.F. que, si le retour immédiat au respect des règlements en vigueur n'était pas assuré, des sanctions seraient immédiatement prises. Ces sanctions comporteraient l'exclusion du bénéfice des cités et restaurants et auraient éventuellement des suites sur le plan universitaire.

» Il n'est pas tolérable qu'une petite minorité d'étudiants, jouissant des privilèges que constitue le séjour dans une cité universitaire, puisse porter plus longtemps atteinte à la réputation des étudiants en général et faire preuve d'un tel manque de maturité. »

Enfin, le Syndicat national de l'enseignement supérieur déclare dans un communiqué :

« Une épreuve de force est engagée entre le ministère de l'éducation nationale et les étudiants de plusieurs cités universitaires. Nous constatons que ce ministère est incapable d'apporter une réponse aux véritables problèmes auxquels sont aux prises les étudiants : régime des études formation professionnelle, insertion dans la société.

» Nous élevons une contestation contre les méthodes policières utilisées dans les cités... La question de la nécessaire participation des étudiants à l'organisation de la vie universitaire reste posée. »